

## **TERMES DE REFERENCES**

### **Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement des sites touristiques du Jardin de la mer à Toliary (région Atsimo Andrefana) et de la Montagne de Français à Ramena (région Diana)**

#### **CONTEXTE**

---

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC 2) est un projet du Gouvernement de la République de Madagascar mis en place avec le soutien financier de la Banque Mondiale. Le Projet a pour but de promouvoir la croissance inclusive à travers l'appui à des secteurs-clés dans des zones d'intervention sélectionnées dans les régions de l'Anosy, de l'Atsimo Andrefana et de Diana.

Le projet inclut une composante «Promotion du tourisme durable» qui comporte notamment des travaux d'aménagement de sites à forte attractivité touristique.

Deux consultants individuels seront recrutés pour effectuer les prestations décrites dans les présents Termes de référence pour la mission de contrôle et surveillance de chacun des travaux d'aménagement cités en objet.

#### **OBJECTIFS DE LA MISSION**

---

L'objectif de la mission est de contrôler et surveiller les travaux agréés avec l'Entreprise en charge des travaux jusqu'à leur réception provisoire.

Un consultant sera recruté pour chacun des sites touristiques en objet. Dans sa candidature, le consultant devra préciser lequel des sites l'intéresse le plus, étant entendu qu'il devra assurer une présence permanente dans la région concernée pendant toute la durée des travaux.

#### **PORTEE DE LA MISSION**

---

Chaque Consultant est chargé du contrôle de la bonne exécution de l'ensemble des travaux d'aménagement du site pour lequel il est recruté. Il doit veiller au respect:

- des quantités prévues ;
- de la qualité exigée à travers les spécifications techniques ; et
- des délais d'exécution impartis.

Il est le conseil du projet PIC et de ses partenaires-bénéficiaires pour la défense de leurs intérêts, notamment en cas de défaillance et/ou de litige éventuel. Il réalise sa mission conformément aux normes des missions d'ingénieur-conseil et selon le respect des règles de l'art.

En outre, il se conforme aux instructions qui lui sont données par projet PIC concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

Le délai prévisionnel de l'intervention est étalé sur Six (06) mois.

Dans son intervention, le Consultant considérera les principes de base suivants :

- Les autorités locales concernées seront impliquées durant la réalisation des travaux jusqu'à la réception; **(toutes consultations et validations avec les autorités concernées doivent être consignées par écrit)**
- Les mesures d'évitement d'atténuation des risques sur l'environnement physique et humain autour des infrastructures seront respectés ;
- L'exécution des travaux sera bien contrôlée et respectera les termes contractuels.
- Les aménagements effectués respectent les « design » approuvés.

Le Consultant aura sous sa responsabilité les tâches suivantes :

- Prise en main de l'Entreprise ;
- Réception technique des installations de chantier – appui sur l'élaboration du dossier d'exécution
- Appui à l'élaboration du mémoire architectural : pièces écrites explicitant les choix architecturaux), des pièces graphiques du projet, des plans d'ensemble du site, des plans de définitions, des coupes et façades des bâtiments voire une maquette permettant de comprendre sans ambiguïté le design et le fonctionnement du bâtiment ou du site.
- Validation du dossier d'exécution et du mémoire architectural
- Contrôle et Surveillance de l'exécution des travaux, au respect des règles de l'art et des normes mises en vigueur
- Tenu de tous les documents jugés nécessaire à la bonne gestion des travaux (journal, OS, Plans, ...)
- Suivi du respect des termes contractuels (délai, qualité)
- Règlement des problèmes ou des réclamations éventuels, et suivi de l'application des mesures prises pour corriger les malfaçons ;
- Organisation, préparation et animation des réunions avec l'Entreprise et les bénéficiaires concernés pour évaluer l'état d'avancement des travaux et/ou élucider des facteurs de blocage éventuels pour la bonne exécution des travaux et trouver des mesures ou solutions adéquates.
- Réception technique des matériels et matériaux prévus pour l'exécution des travaux; en vérifiant la conformité de leurs caractéristiques par rapport à la spécification technique adopté.
- Analyse et soumission aux autorités concernées et au Projet de toutes suggestions sur les modifications éventuelles à apporter au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- Etablissement des constats de mesure, des attachements contradictoires et des décomptes ;
- Etablissement des rapports périodiques de mise en œuvre;
- Participation aux réceptions techniques et provisoires.

## RAPPORT ET CALENDRIER DES RAPPORTS

---

Le Consultant remettra au PIC les livrables ci-après :

Produits livrables	Nombre d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Plan d'exécution (si nécessaire)		02		07j après implantation des travaux
Rapports mensuels de contrôle et surveillance		02		M +05j
Rapport réception provisoire (RP) + plan de recollement	02	03 + plans de recollement	05j après RP	05j après la réception des observations

## DONNEES, SERVICES LOCAUX PERSONNEL ET EQUIPEMENT A ASSURER PAR LE PROJET

---

Aucun intrant ou équipement nécessaire à la réalisation de la mission n'est fourni par le Projet.

Le projet PIC mettra à la disposition des Consultants toutes les informations et les documents disponibles jugés utiles pour son intervention.

## PROFIL DES CONSULTANTS

---

- Ingénieur en BTP / Architecte ou équivalent
- Ayant réalisé au moins 03 missions de contrôle et surveillance de travaux dans le domaine d'infrastructures touristiques ayant impliqué la réalisation d'aménagements architecturaux et/ou paysagers de haut standing .